

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

jeudi 14 février 2008

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Benoît XVI-Ratzinger change la prière du Vendredi Saint



l'Abbé Ratzinger — Le Pape Pie XI

Les déclarations officielles.

L'abbé Lorans demande si maintenant Benoît XVI ne va pas «*corriger*» le Nouveau Testament, en particulier la 2^o épître de Saint Paul aux Corinthiens. Un article de *Kreuz.net*, reproduisant un texte de «*The Tablet*», qui rappelle comment Pie XI et le cardinal Merry del Val ont refusé tout changement de cette prière. Un article de *Zenith* du 5 juillet 2007, à la veille de la publication du *Motu Proprio*.

L'abbé Ratzinger supprime plus de 14 siècles au moins de Tradition. Voici le **texte intégral du communiqué du Vatican en date du 4 février 2008**.

« En se référant aux dispositions contenues dans le Motu Proprio « Summorum Pontificum », du 7 Juillet 2007, sur la possibilité d'utiliser la dernière rédaction du Missale Romanum, antérieur au Concile Vatican II, publié en 1962 avec l'autorité du bienheureux Jean XXIII, le Saint Père Benoît XVI a décidé que l'Oremus et pro Iudæis de la Liturgie du Vendredi Saint contenu dans le Missale Romanum soit remplacé par le suivant texte :

Oremus et pro Iudaeis

Ut Deus et Dominus noster illuminet corda eorum, ut agnoscant Iesum Christum salvatorem omnium hominum.

Oremus. Flectamus genua. Levate.

*Omnipotens sempiterne Deus, qui vis ut omnes homines salvi fiant et **ad agnitionem veritatis** veniant, concede propitius, ut plenitudine gentium **in Ecclesiam Tuam intrante** omnis Israel salvus fiat. Per Christum Dominum nostrum. Amen.*

Ce texte devra être utilisé, à partir de l'année courante, dans toutes les Célébrations de la Liturgie du Vendredi Saint avec le Missale Romanum.

Du Vatican, de 4 février 2008. »

Et voici une autre dépêche de Zenith :

Nouvelle prière latine du Vendredi saint pour le peuple juif

Le rite de Jean XXIII révisé par Benoît XVI

ROME, Mercredi 6 février 2008 (ZENIT.org) - Au moment où l'Eglise entre dans le temps du carême pour se préparer à Pâques, L'Osservatore Romano publie la prière en latin pour le peuple juif du Vendredi saint : Benoît XVI a voulu que la prière du missel de Jean XXIII soit modifiée.

Cette réforme liturgique entrera en vigueur dès le Vendredi saint prochain, 21 mars 2008.

*Chaque année le Vendredi saint, lors de l'Office de la Passion, la liturgie catholique prévoit une grande prière d'intercession pour le monde entier, les « **impropères** », dont une prière pour le **Peuple de l'Alliance**.*

En 1962, le bienheureux Jean XXIII avait déjà fait modifier cette prière qui comportait l'expression « juifs perfides », qui n'avait pas à l'origine le sens moderne donné à « perfide », mais était devenu plus qu'ambigu, avec le risque d'attiser l'antisémitisme.

Benoît XVI va plus loin. Après avoir donné aux catholiques, par le Motu proprio « Summorum Pontificum », du 7 juillet 2007, la possibilité de célébrer la liturgie dans le rite en latin selon le missel de Jean XXIII, antérieur au Concile Vatican II, il introduit cependant une modification de cette prière d'intercession.

La modification est annoncée par une « Note » de la Secrétaire d'Etat publiée par le quotidien de la Cité du Vatican dans son édition en italien du 6 février.

L'ancien missel prévoyait une prière pour que Dieu « accorde » aux juifs d'être délivrés de « l'obscurité » et de « l'aveuglement » : deux termes qui disparaissent.

Le Missale Romanum réformé par Benoît XVI, par décret du 4 février 2008, prévoit une prière pour que Dieu « illumine leur cœur ».

La modification avait été souhaitée par des organes catholiques de dialogue avec le judaïsme et par différentes organisations juives.

Le texte latin publié par L'Osservatore Romano est donc:

« Oremus et pro Iudaeis

Ut Deus et Dominus noster illuminet corda eorum, ut agnoscant Iesum Christum salvatorem omnium hominum.

Oremus. Flectamus genua. Levate.

Omnipotens sempiterna Deus, qui vis ut omnes homines salvi fiant et ad agnitionem veritatis veniant, concede propitius, ut plenitudine gentium in Ecclesiam Tuam intrante omnis Israel salvus fiat. Per Christum Dominum nostrum. Amen ».¹

Voici la traduction de ce **nouveau texte créé par Ratzinger** :

« Prions également pour les juifs

Que notre Dieu et Seigneur illumine leur cœur et qu'ils reconnaissent Jésus Christ sauveur de tous les hommes

Prions. Fléchissons le genou. Levez-vous.

Dieu éternel et tout puissant, qui voulez que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la reconnaissance de la vérité, accordez-nous miséricordieusement que, la plénitude des nations étant entrée dans votre Eglise, tout Israël soit sauvé. Par le Christ notre Seigneur. Amen. »

Ce nouveau texte est donc une nouvelle mutilation de la liturgie traditionnelle de l'Eglise. Alors que l'omission du "perfidés"² avait été condamnée par le Saint Office en 1928. Les demandeurs furent obligés d'abjurer devant le Cardinal Merry del Val. L'association "amis d'Israël" qui demandait cette omission fut alors supprimée.

En publiant le Motu Proprio le 7 juillet 2007, Ratzinger a exclu le *Triduum* Pascal.

Sept mois plus tard, il use de ce vide pour changer le missel de 1962, qui lui-même avait déjà été inspiré par le frère .: Annibale Bugnini.

Cette promulgation à double détente montre le calcul et la ruse de Ratzinger qui avance par étapes pour faire accepter par les clercs et les fidèles de la majorité traditionnelle, emmenée par la FSSPX, un esprit d'innovation liturgique continu qui vide la liturgie de la Foi catholique.

Cette nouvelle étape de destruction de la liturgie traditionnelle dévoile le plan du rusé Joseph Ratzinger, et révèle toujours plus le piège dans lequel se sont engagées les autorités de la FSSPX, suite à leur position illogique et non catholique.

Désormais, selon le « *processus de réconciliation* », il leur faut donc abandonner la foi de l'Eglise, morceau par morceau.

Introduisant sur *Dici.org*, l'annonce du changement de cette prière, l'abbé Lorans, qui **se fait l'écho de l'agence APIC qui demande si Benoît XVI va également « corriger » le Nouveau Testament, tout particulièrement la 2^e épître de Saint Paul aux Corinthiens**, vient donc, malgré lui, de toucher les limites du « *processus de réconciliation* ».

« Corrigera-t-on alors le Nouveau Testament ? En effet, la prière pour la conversion des juifs est directement inspirée des versets suivants de la 2^{ème} épître de saint Paul aux Corinthiens : « Mais leur pensée s'est obscurcie. Jusqu'à ce jour en effet, lorsqu'on lit l'Ancien Testament, ce même voile demeure. Il n'est point levé ; car c'est le Christ qui le fait disparaître. Oui, jusqu'à ce jour, lors de la lecture de Moïse, un voile est posé sur leur cœur. C'est quand on se convertit au Seigneur que le voile tombe. » (III, 14-16). Et non seulement il faudrait réécrire cette épître de saint Paul, mais il serait aussi nécessaire de débarrasser l'allégorie de la Synagogue du voile noué sur ses yeux dans tous les tableaux et sur toutes les statues avant Vatican II ! »³

¹ <http://www.zenit.org/article-17228?l=french>

² Du latin « qui a perdu la foi »

³ http://www.dici.org/actualite_read.php?id=1603

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

http://www.dici.org/actualite_read.php?id=1603

Debuter avec Firefox À la une

DICI Documentation • Information • Catholiques • Internationales nous contacter

ACCUEIL
Qui sommes-nous ?
Questions fréquentes

ACTUALITÉ
CONNAÎTRE LA FOI
ARTICLES DE FOND
GALERIES PHOTOS
L'ORDO LITURGIQUE
LIEUX DE MESSE
NOS SERVICES
ABONNEMENTS
SOUTIEN
ARCHIVES
LA FRATERNITE EN DIRECT
LIENS

Recherche
ok
actualité doctrine

Dici International
> français
english

PayPal FAIRE UN DON
Une carte bancaire suffit pour le paiement sécurisé avec Paypal. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

XiTi

ACTUALITE actualite > De Rome > Vers une réforme du missel traditionnel ?

➤ Vers une réforme du missel traditionnel ?

Résumé : La Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements devrait publier prochainement une version corrigée du missel de Jean XXIII (1962). Cette réforme concernerait la prière du Vendredi Saint pour la conversion des juifs.

Selon le quotidien italien *Il Giornale* du 18 janvier, cette prière qui demande à Dieu de « soulever le voile qui couvrent leurs cœurs » (aux juifs), et qui parle de « peuple aveugle » devrait être modifiée et ces termes être supprimés. Déjà en 1959, **Jean XXIII** avait fait retirer et le mot « perfidie » (*perfidiam Judaicam*) et l'adjectif « perfide » (*pro perfidis Judaeis*) qui en latin signifient « infidélité » et « infidèle ».

Lors de la publication du Motu Proprio libéralisant l'usage des livres liturgiques d'avant Vatican II, plusieurs voix s'élevaient dans le monde juif manifestant une inquiétude de voir réintroduit dans le rite romain cette prière, même réformée par Jean XXIII. Les grands rabbins d'Israël avaient alors écrit à Benoît XVI pour lui demander de modifier une nouvelle fois la prière du Vendredi Saint. Et des prélats, engagés dans le dialogue judéo-catholique, avaient entrepris les mêmes démarches auprès du souverain pontife et de son entourage. En juillet dernier, durant les vacances du pape à Pieve di Cadore (Dolomites), le cardinal secrétaire d'Etat, **Tarcisio Bertone**, avait affirmé que le texte pouvait être réformé.

Corrigera-t-on alors le Nouveau Testament ? En effet, la prière pour la conversion des juifs est directement inspirée des versets suivants de la **2^{ème} épître de saint Paul aux Corinthiens** : « Mais leur pensée s'est obscurcie. Jusqu'à ce jour en effet, lorsqu'on lit l'Ancien Testament, ce même voile demeure. Il n'est point levé ; car c'est le Christ qui le fait disparaître. Oui, jusqu'à ce jour, lors de la lecture de Moïse, un voile est posé sur leur cœur. C'est quand on se convertit au Seigneur que le voile tombe. » (III, 14-16). Et non seulement il faudrait réécrire cette épître de saint Paul, mais il serait aussi nécessaire de débarrasser l'allégorie de la Synagogue du voile noué sur ses yeux dans tous les tableaux et sur toutes les statues avant Vatican II ! (Sources : Apic/1.media)

date : 26/1/2008

◀ article précédent - article suivant ▶

retour remonter envoyer à un ami imprimer

Dans un article inspiré de *'The Tablet'*, le site **Kreuz.net** rappelle comment le Pape Pie XI, conseillé par le cardinal Merry del Val, rejeta tout changement.

Nous reproduisons ici des statues de la cathédrale de Strasbourg qui illustrent la prière traditionnelle de l'Église pour le Vendredi Saint, avec l'allégorie de la synagogue qui porte les yeux bandés :



Portail Sud de la cathédrale vers 1230 - Original : Musée de l'Oeuvre Notre-Dame⁴

A gauche, *l'Église victorieuse* et couronnée, tenant dans ses mains le calice et la bannière que surmonte la croix, considère avec assurance la Synagogue.

A droite la *Synagogue vaincue* tient une lance brisée, détourne sa tête aux yeux bandés, expression de son refus de reconnaître dans le Christ le Messie attendu.

Elle paraît laisser tomber les tables de la Loi, symbole de l'Ancien Testament dépassé.

⁴ http://www.jmrw.com/France/Strasbourg/pages/20040708-084052_jpg.htm

Nous diffusons, en pièce jointe, un document, repris du Forum catholique, qui décrit les **modifications successives de cette prière pour les juifs du Vendredi Saint. Elles sont incessantes depuis Roncalli-Jean XXIII. La modification du 4 février 2008 en constitue le dernier avatar,**

Français

	1570	1959	1965	1970
E X O R D E	Prions aussi pour les Juifs parjures,	Prions aussi pour les Juifs. Que le Seigneur notre Dieu		Prions pour les Juifs
	afin que Dieu notre Seigneur ôte le voile de leurs cœurs et leur donne de connaître, eux aussi, Jésus-Christ notre Seigneur.	retire le voile de leur cœur pour qu'ils reconnaissent, eux aussi, Jésus, le Christ, notre Seigneur.	fasse resplendir sur eux son visage, Afin qu'ils reconnaissent, eux aussi, le Rédempteur de tous les hommes, Jésus Christ, notre Seigneur.	à qui Dieu a parlé en premier: qu'ils progressent dans l'amour de son Nom et la fidélité à son Alliance.

	Dieu éternel et tout-puissant,			
O R A I S O N	qui n'écartez point de votre miséricorde même les Juifs parjures, écoutez les prières que nous vous adressons pour ce peuple aveuglé: donnez-leur de connaître la lumière de votre vérité, qui est le Christ, afin qu'ils soient arrachés à leurs ténèbres.	toi qui n'exclus pas les Juifs de ta miséricorde, écoute nos prières pour que s'ouvrent les yeux de ce peuple: qu'il reconnaisse dans le Christ la lumière de ta vérité et qu'il sorte de ses ténèbres.	toi qui fis alliance avec Abraham et sa descendance, écoute avec bonté les prières de ton Église; Que le peuple racheté en premier puisse parvenir à la plénitude de la Rédemption.	toi qui as choisi Abraham et sa descendance pour en faire les fils de ta promesse, conduis à la plénitude de la rédemption le peuple de l'Alliance, comme ton Église t'en supplie.

SOURCES

<p><u>Latin</u> 1570: <i>Missale Romanum</i>, Édition 1568 [Repr. de l'éd. princeps, LEV, Rome, 1998, p. 248] 1959: <i>Missale Romanum</i>, Édition 1962 [Taurini, Marietti, 1963, p. 238] 1965: <i>Missel romain latin-français</i>, Édition 1965 [Desclée, © 1964-1965-1966, page 159] 1970: <i>Missale Romanum</i>, 3^e édition typique, 2002 [LEV, Rome, 2002, p. 319]</p>	<p><u>Français</u> 1570: (tr. non-officielle) <i>Missel quotidien et vespéral</i>, par dom Gaspar Lefebvre, Bruges-Paris, 1951, p. 702-703 1959: <i>Missel romain latin-français</i>, Desclée-Dessain-Mame, © 1964-1965, t. 2, p. 95 1965: <i>Missel romain latin-français</i>, Desclée, © 1964-1965-1966, page 159 1970: <i>Missel Romain</i>, © AELF, 1969-70-71-72-74-77, p. 218</p>
--	---



Dom Guéranger

Dom Guéranger avait pourtant stigmatisé *l'hérésie antiliturgique* qui se manifeste par **des changements incessants dans la liturgie :**

*« Le premier caractère de l'hérésie antiliturgiste est la haine de la Tradition dans les formules du culte divin. On ne saurait contester ce caractère spécial dans tous les hérétiques, depuis Vigilance jusqu'à Calvin, et la raison en est facile à expliquer. Tout sectaire, voulant introduire une doctrine nouvelle, se trouve infailliblement en présence de la Liturgie, qui est la tradition à sa plus haute puissance, et il ne saurait avoir de repos qu'il n'ait fait taire cette voix, qu'il n'ait déchiré ces pages qui recèlent la foi des siècles passés. En effet, comment le luthéranisme, le calvinisme, l'anglicanisme se sont-ils établis et maintenus dans les masses ? Il n'a fallu pour cela que la substitution de livres nouveaux et de formules nouvelles, aux livres et aux formules anciennes, et tout a été consommé. Rien ne gênait plus les nouveaux docteurs; ils pouvaient prêcher tout à leur aise : **la foi des peuples était désormais sans défense.** (...) »*

3° Le troisième principe des hérétiques sur la réforme de la Liturgie est, après avoir expulsé les formules ecclésiastiques et proclamé la nécessité absolue de n'employer que les paroles de l'Écriture dans le service divin, voyant ensuite que l'Écriture ne se plie pas toujours, comme ils le voudraient, à

toutes leurs volontés, leur troisième principe, disons-nous, est de fabriquer et d'introduire des formules diverses, par lesquelles les peuples sont plus solidement encore enchaînés à l'erreur, et tout l'édifice de la réforme impie sera consolidé pour des siècles. » Dom Guéranger, Tome I, Chap. IV des INSTITUTIONS LITURGIQUES de dom Guéranger. De l'hérésie antiliturgiste, et de la réforme protestante du XVIe siècle considérée dans ses rapports avec la liturgie : pp. 396 à 407 de la deuxième édition, parue en 1878 (1ère édition du T.I : 1840).

Face aux attaques contre la Tradition gardons fidèlement les formules du culte divin établies par la véritable Eglise de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

PS : J'invite les lecteurs de cette lettre à consulter mes sermons dominicaux, dont le dernier, qu'ils pourront lire en cliquant sur le lien suivant :

http://www.virgo-maria.org/index_sermons_abbe_Marchiset.htm?PHPSESSID=33e604a9d97ec2e54adf47496d50e8ef

Traduction en français de l'article⁵ allemand de Kreuz.net sur le refus de l'Eglise de changer la prière du Vendredi Saint

Longtemps les attaques furent repoussées.

Pie VII: si nous changions la prière nous donnerions l'impression que jusqu'ici l'église se serait trompée.

Sous la rubrique „Vatikan“ du Weblog Kreuz.net: fin août, l'hebdomadaire néo-catholique britannique „The Tablet“ s'est penché sur deux propositions de changement des oraisons du Vendredi Saint pour les Juifs.

L'auteur du texte de „The Tablet“ est Robert Mickens. Il résume les études de divers historiens.

Exigé par Napoléon

Déjà au début du XIXème siècle on avait connu une attaque contre les oraisons du Vendredi Saint dont l'auteur était Napoléon.

C'est ce que rapporte le quotidien Milanais „Corriere della Sera“ à la fin du mois d'août. Il s'appuie sur une étude d'un prélat du nom de Giuseppe Croce, collaborant avec les Archives du Vatican.

Selon ce prélat, Napoléon (+ 1821) aurait au printemps de l'année 1808, à la suite de sa conquête de la Toscane, ordonné à toutes les églises d'apporter les modifications suivantes :

La prière en faveur du Souverain devait être remplacée par une prière en faveur de Napoléon.

Etant donné qu'il considérait l'oraison en faveur des Juifs comme nuisible, il demande que l'adjectif « perfide » soit atténué.

⁵ <http://www.kreuz.net/article.5846.html>



Pape Pie VII

Motion des „Amis d’Israël“

Un siècle après, en 1928 le Vatican réaffirma une nouvelle fois le bien-fondé des oraisons.

C’est la conclusion d’une étude faite en 2004 par un l’historien de l’église, l’ Allemand Hubert Wolf

La demande de modification des oraisons du Vendredi-Saint provenait des „Amis d’Israël“.

Cette association avait été créée en 1926 sur initiative d’une convertie du judaïsme et visait un soi-disant antisémitisme théologique.

En faisaient partie 19 Cardinaux parmi lesquels le Secrétaire d’Etat d’alors **Pietro Gasparri** (1934), le Cardinal-archevêque de Munich Faulhaber (1952), ainsi qu’environ 300 évêques et 3000 prêtres.

La Congrégation des Rites approuva la modification.



Pape Pie XI

Le Pape Pie XI avait confié la demande de modification à la Congrégation des Rites

C’est l’abbé Idelfons Schuster (+ 1954) du **Couvent bénédictin de Saint Paul-hors-les-murs** qui se pencha sur la question.

L’éminent liturgiste apporta son soutien à la proposition de la Congrégation des Rites.

Dans son expertise il avança des raisons philologiques. Le terme « perfidus » aurait entretemps changé de signification. On n’entendait plus, comme l’exige le terme latin, une défaillance dans la foi, mais perfide.

Sur base de cette expertise la Congrégation des Rites s’était prononcée en faveur de la modification.

Devant le Saint-Office

La proposition fut ensuite remise au Saint Office qui devait examiner la proposition sur des bases dogmatiques

En un premier temps c'était au théologien pontifical, le **père dominicain Marco Sales** d'examiner la proposition de la Congrégation des Rites.

Le père ne voyait aucune utilité dans la réforme les oraisons.

Les « *Amis d'Israël* » étaient une association privée. « *En modifiant sur la simple demande d'une association privée une sainte et vénérable liturgie dont les racines remontaient à l'antiquité, on aboutirait à un puits sans fin. Au même titre une association romaine pourrait exiger que le nom Ponte Pilate soit biffé du Crédo* », déclara le père dominicain.

Aussi réfuta-t-il l'argument philologique de l'abbé Schuster en faisant valoir que par « perfidus » on désignait celui ne respecte pas sa parole donnée ou rompt un contrat.

C'est le reproche que Dieu fait au Juifs d'après les Saintes-écritures.



Le Cardinal Merry del Val ancien secrétaire d'Etat de Saint Pie X.

Au mois de mars 1928 le secrétaire du Saint Office, ce fut le tour du Cardinal Raphaël Merry del Val d'examiner la demande de modification des oraisons du Vendredi-Saint. Le Cardinal avait été jusqu'à la mort de Saint Pie X son secrétaire d'Etat et possédait un grand nombre de langues

Le prince de l'église déclara que l'antisémitisme était condamnable mais que les « Amis d'Israël » ne voulait plus rien savoir de la conversion des juifs. La demande devait être déclarée inacceptable et dépourvue de sens. La liturgie s'était inspirée et sanctifiée à travers les siècles.

Elle exprimait l'horreur devant la rébellion et la trahison du peuple élu qui par son acte décisif s'était comporté de façon perfide. Tout Juif peut toutefois, en tant que personne individuelle, devenir à tout moment membre de l'église.

Les « *Amis d'Israël* » ainsi que le Cardinal Schuster furent obligés d'abjurer leur faute. Pie XI avalisa la décision du Saint-Office et sa demande de maintien des oraisons.

Ensuite l'association « *Amis d'Israël* » fut, en raison ses déclarations provocantes et pour avoir favorisé l'indifférentisme religieux, interdite par Pie XI.

Une année plus tard, en 1929 Pie XI éleva l'abbé Schuster au rang de Cardinal et le nomma archevêque de Milan. Jean Paul II le béatifia en 1996.

C'est le présumé bienheureux Jean XXIII qui opéra une première défiguration des prières en 1962.

En 1959, dans le premier Office du Vendredi Saint qu'il célébra il écarta tout simplement la formulation « pro perfidis Judaeis » qui signifie en allemand « infidèle ».

Dans le Missel de 1962. il l'imposa à toute l'église

A propos du « Motu proprio » de Benoît XVI sur la liturgie de la messe.

ROME, Jeudi 5 juillet 2007 (ZENIT.org) – Le pape Jean XXIII a supprimé l'expression « prions pour les juifs perfides », par laquelle la Liturgie du Vendredi Saint invitait à prier pour le peuple juif jusqu'au 5 juillet 1959, date du décret romain.

Or, la liturgie que doit autoriser le « motu proprio » de Benoît XVI, qui devrait être publié, accompagné d'une lettre du pape, samedi 7 juillet, après consultation des conférences épiscopales, est celle des livres liturgiques promulgués le 23 juin 1962 par Jean XXIII.

Le missel de Jean XXIII

On ne reverra donc pas, dans la liturgie du Vendredi Saint, cette expression datant de la liturgie du VII^e s, et issue du code de Théodose (438).

Cette expression « *oremus et pro perfidis Judaeis* », traduite du latin, signifiait au sens étymologique, « prions aussi pour les juifs qui n'ont pas notre foi », mais elle était devenue gravement offensante dans les langues vernaculaires, et véhiculait des relents d'antisémitisme.

La grande prière d'intercession du Vendredi saint disait, en effet, en latin : « *Oremus et pro perfidis Judaeis : Ut Deus et Dominus noster auferat velamen de cordibus eorum ut et ipsi agnoscant Jesum Christum Dominum nostrum* », c'est-à-dire : « Prions aussi pour les juifs perfides afin que Dieu Notre Seigneur enlève le voile qui couvre leurs cœurs et qu'eux aussi reconnaissent Jésus, le Christ, Notre-Seigneur ».

La fidélité de son Alliance

Le premier Vendredi saint qui suivit son élection, le 27 mars 1959, Jean XXIII supprima cette expression d'un trait de plume et le fit savoir aux paroisses par une circulaire du Vicariat de Rome - le diocèse des papes -, datée du 21 mars. On dirait désormais : « Prions pour les juifs ».

Jean XXIII souligna l'importance de cette décision, le Vendredi saint 1963. Au cours de la célébration, l'officiant prit, par erreur, l'ancien texte. Le pape interrompit la liturgie et ordonna que les grandes invocations liturgiques - les impropères - soient reprises depuis le commencement en suivant le nouveau texte.

Une histoire détaillée de cette expression peut être trouvée dans *Les Églises devant le Judaïsme. Documents officiels 1948-1978*. Ces textes ont été rassemblés, traduits et annotés par Marie-Thérèse Hoch et Bernard Dupuy (Cerf, Paris, 1980, pp. 350-352).

Aujourd'hui, la grande intercession de la liturgie de la Passion, le Vendredi Saint, dit, selon le missel adopté en 1969 et entré en vigueur en 1970, sous Paul VI : « Prions pour les juifs à qui Dieu a parlé en premier : qu'ils progressent dans l'amour de son Nom et la fidélité de son Alliance ».

Indications pour la catéchèse catholique

Notons en outre, qu'en 1974, le Vatican a publié les « Orientations et suggestions pour l'application » de la déclaration conciliaire « *Nostra aetate* » [§ 4]. Ce document, que l'on trouve en français sur le site du Vatican, à la page de la Commission pour le judaïsme (portail du conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des chrétiens), condamne comme opposée à l'esprit même du christianisme, « toute forme d'antisémitisme et de discrimination ».

En 1980, lors de sa visite à la communauté juive de Mayence, Jean-Paul II a rappelé que l'alliance entre Dieu et le peuple juif « est une alliance qui ne peut être révoquée ».

Et en 1985, des « Notes pour une correcte présentation des juifs et du judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Église catholique », ont également été publiées par Rome.

Lors de sa visite à la Synagogue de Rome, le 13 avril 1986, le pape Jean-Paul II a employé l'expression de « frères aînés ».

Le pape Wojtyła disait, entre autres : « La prise en considération des conditionnements culturels

séculaires ne doit pas toutefois empêcher de reconnaître que les actes de discrimination, de limitation injustifiée de la liberté civile, à l'égard des juifs, ont été objectivement des manifestations gravement déplorables. Oui, encore une fois (cf. *Nostra Aetate*, 4), par mon intermédiaire, l'Eglise (...) déplore les haines, les persécutions et toutes les manifestations d'antisémitisme qui, quels que soient leur époque et leurs auteurs, ont été dirigées contre les juifs; je répète: quels que soient leurs auteurs ».

De Saint-Pierre à Jérusalem

Une déploration répétée, en la basilique Saint-Pierre, le 12 mars 2000, lors de la célébration de demande de pardon de l'Eglise, dans le cadre du Grand Jubilé de l'An 2000.

Le cardinal Edward Idris Cassidy, alors président du conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens et de la Commission pour les Relations Religieuses avec le Judaïsme, a prononcé cette demande de pardon pour les fautes commises « contre le peuple de l'Alliance » : « Prions pour que, dans le souvenir des souffrances endurées au cours de l'histoire par le peuple d'Israël, les chrétiens sachent reconnaître les péchés commis par nombre des leurs contre le peuple de l'alliance et des bénédictions, et ainsi purifier leur cœur ».

Après un temps de prière silencieuse, Jean-Paul II a proclamé cette oraison, qu'il a ensuite déposée à Jérusalem dans une fissure du Mur occidental, le 26 mars 2000: « Dieu de nos pères, tu as choisi Abraham et sa descendance pour que ton Nom soit apporté aux peuples : nous sommes profondément attristés par le comportement de ceux qui, au cours de l'histoire, les ont fait souffrir, eux qui sont tes fils, et, en te demandant pardon, nous voulons nous engager à vivre une fraternité authentique avec le peuple de l'alliance. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur ».

Les péchés de tous

Le 12 mars 2004, le prédicateur de la Maison pontificale, le P. Raniero Cantalamessa rappelait, lors d'une méditation de carême pour la curie romaine: « Aucune formule de foi du Nouveau Testament et de l'Eglise ne dit que Jésus est mort "à cause des péchés des juifs"; elles disent toutes qu'il "est mort à cause de nos péchés", c'est-à-dire des péchés de "tous". »

En visitant la synagogue de Cologne, le 19 août 2005, le pape Benoît XVI a rappelé le 40ème anniversaire de la déclaration du concile Vatican II, « *Nostra aetate* » [§ 4], qui a constitué un tournant définitif dans la promotion du dialogue judéo-chrétien. Le pape a réaffirmé l'engagement de l'Eglise « en faveur de la tolérance, du respect, de l'amitié et de la paix entre tous les peuples, toutes les cultures et toutes les religions ».

Le pape a proposé aux chrétiens et aux juifs de collaborer, « sur le plan pratique, pour la défense et la promotion des droits de l'homme et du caractère sacré de la vie humaine, pour les valeurs de la famille, pour la justice sociale et pour la paix dans le monde ».

« Le Décalogue constitue pour nous un patrimoine et un engagement communs », a rappelé Benoît XVI.

Visite historique

Dans une déclaration aux journalistes, au centre de presse de Cologne, le directeur de la salle de presse du Saint-Siège, M. Joaquín Navarro-Valls, a ensuite commenté cette deuxième visite d'un pape dans une synagogue.

La visite de Benoît XVI à la Synagogue de Cologne a constitué un « événement qui revêt une charge historique extraordinaire », déclarait M. Navarro-Valls, précisant que le pape lui-même avait demandé d'intégrer cette visite symbolique dans le programme des Journées mondiales de la Jeunesse de Cologne.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>